

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 2026-579 DÉFINISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PASPÉBIAC ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-516

AVIS AU PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance extraordinaire du 19 août 2026, **monsieur le maire, Jérémy Laplante** a donné un avis de motion et présenté le projet de Règlement 2026-579 séance tenante définissant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés municipaux de la Ville de Paspébiac abrogeant le Règlement 2022-516 et que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

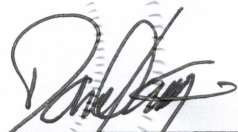
Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employées et employés municipaux selon les mécanismes d'application.

Ce règlement abrogeant le règlement adopté précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 à 19 h, et ce, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la réception du bureau de la Ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est.

Donné à Paspébiac

Ce 3^e jour du mois de septembre 2026 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois
Directeur général/Greffier